Publié le
16/06/25

SUPPRESSION D'UN POSTE ADMINISTRATIF
DÉLIBÉRATION N°2025-06/05 DU 19/06/2025

Extrait du registre des délibérations du
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

La Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical :

VU les articles L 542-1 à L 542-5 du Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU le tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical en date du 24/04/2025,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13/05/2025 sur la suppression d'emploi,

CONSIDÉRANT la vacance d'emploi depuis novembre 2023 sur le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe « responsable administratif ».

Il appartient au Comité Syndical d'adopter :

- L'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- La suppression sur le tableau des effectifs de l'emploi suivant :
  - Filière : Administrative
  - Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal 2ème classe
  - Grade : C

OUÏ L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

I. **ADOPTE** la suppression du poste Administratif, Cadre d'emploi Adjoint administratif principal 2ème classe.

II. **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à ces nouvelles dispositions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

La Présidente,
Marie-Amélie GINESY